

Autres organismes

Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Secrétariat du conseil d'administration

Établissement de retraite additionnelle
de la fonction publique

Délibération n° 2 du 18 décembre 2018 relatif à la fixation des paramètres du régime en application de la charte de pilotage

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2018	2019
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2123	1,2317
Variation de la VA	1,6 %	
Valeur de service du point: VS	0,04532	0,04605
Variation de la VS	1,6 %	
Rendement technique = VS/VA	3,74 %	3,74 %

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Fait le 28 janvier 2019.

Le président du conseil d'administration,
DOMINIQUE LAMIOT